

18 juin 2026

# Affectation du résultat 2025 et budget supplémentaire 2026 de la Région Normandie

## Budget principal

**Présenté par**  
Jean-Pierre GIROD

**Résultat du vote**  
Unanimité

# 1 Introduction

2 Le budget supplémentaire est une étape budgétaire qui permet de reprendre le  
3 résultat de l'année antérieure et de procéder à quelques ajustements nécessaires.

4 Pour rappel, le budget primitif 2026 a été adopté dans un contexte d'incertitude  
5 législative majeure, et a précédé le vote de la loi de finances nationale. Ce budget  
6 supplémentaire a donc vocation, au-delà de la reprise des résultats antérieurs, à en  
7 intégrer les effets désormais connus. Néanmoins, la croissance atone, l'inflation et  
8 l'augmentation des taux directeurs de la Banque centrale européenne pourraient  
9 diminuer certaines recettes et augmenter certaines charges en 2026.

10 Il permet également d'ajuster la trajectoire des recettes de la collectivité au regard de  
11 la conjoncture, notamment par une nette révision à la baisse des produits attendus de  
12 la taxe sur les certificats d'immatriculation, dans un contexte de recul général des  
13 immatriculations de véhicules.

14 Enfin, il est à noter que les opérations de clôture du programme européen 2014-2020,  
15 pour les anciennes Régions Haute et Basse-Normandie, viennent aussi impacter ce  
16 budget supplémentaire.

17 *Pour rappel, les objectifs stratégiques (OS) du budget de la Région Normandie se déclinent*  
18 *de la façon suivante :*

- |    |  |
|----|--|
| 19 | · OS1 : Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante ;                    |
| 20 | · OS2 : Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion |
| 21 | professionnelle ;  |
| 22 | · OS3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie ;          |
| 23 | · OS4 : Pour un développement équilibré et durable des territoires normands ;              |
| 24 | · OS5 : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie ;                            |
| 25 | · OS6 : Pour une administration performante au service de l'action régionale.              |

26

## 27 1. Affectation du résultat de l'exercice 2025

28 Conformément à la réglementation, et comme présenté dans l'avis du CESER sur le  
29 compte financier unique (CFU) 2025, l'excédent cumulé de fonctionnement  
30 (+ 189,44 M€) est prioritairement utilisé pour couvrir le déficit d'investissement  
31 (- 143,16 M€). L'excédent résiduel, soit 46,28 M€, fait l'objet d'un report en recettes de  
32 fonctionnement 2026 à l'occasion de ce budget supplémentaire.

## 2. Les légères modifications apportées au budget primitif 2026

### 2.1. Les crédits pluriannuels d'investissement et de fonctionnement

Selon la consommation des crédits et l'évolution des projets financés, il est nécessaire d'ajuster les crédits pluriannuels, que ce soit en investissement (autorisations de programme – AP) ou en fonctionnement (autorisations d'engagement – AE).

Les ajustements en investissement (AP) atteignent + **27,03 M€**, soit 6 % du montant total de 421,83 M€ adopté au budget primitif 2026. Ils s'expliquent principalement par :

- Une hausse de **27,65 M€** au titre du CPER/CPIER, dont + 30,30 M€ au titre des transports, + 1,89 M€ pour l'aménagement du territoire et une diminution de 4,54 M€ au titre de l'attractivité du territoire ;
- Une progression de **5,66 M€** liée aux fonds européens, répartie entre 4,07 M€ pour le FEDER, 0,54 M€ pour le FTJ et 1,04 M€ pour le FEAMPA ;
- Une baisse de - **1,06 M€** au titre du projet 3NC, consécutive à un transfert vers la section de fonctionnement ;
- Une diminution de - **4,97 M€** des inscriptions de crédits pluriannuels de la Région, résultant de mouvements contrastés : + 5,9 M€ pour les lycées (travaux de toiture, réfection du toit terrasse du lycée Guillaume le Conquérant de Lillebonne, etc.), + 1,35 M€ pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie (projet du parc Ornavik à Hérouville Saint Clair, sécurisation des bâtiments patrimoniaux du lycée E. Chambray à Mesnil-sur-Iton, etc.), + 2,6 M€ pour l'aménagement des gares et la rénovation des infrastructures ferroviaires, - 1,6 M€ pour le remplacement des éclairages intérieurs des Régiolis, - 10,7 M€ pour le développement des territoires (décalage du projet de Data Center) et -2,8 M€ liés à l'abandon de l'acquisition de bâtiments supplémentaires dans la zone d'aménagement Calix 2 à Caen.

Les ajustements en fonctionnement (AE) s'élèvent à + **68,44 M€**, soit 4,3 % du montant total de 1 591,27 M€ adopté au budget primitif 2026. Ils se répartissent comme suit :

- Une hausse de **27,1 M€** liée au renouvellement des marchés de transports scolaires et interurbains du Calvados, une partie de l'Eure, l'Orne et la Seine-Maritime ;
- Une augmentation de **7,35 M€** au titre du CPIER, comprenant 7,38 M€ consacrés au développement de la Vallée de la Seine ;
- Une légère progression de **0,82 M€** liée aux fonds européens, dont + 1,49 M€ de crédits FEDER et - 0,67 M€ de crédits FEAMPA ;

- Une hausse de **1,06 M€** au titre du projet 3NC ;
- Une augmentation de **26,5 M€** au titre de l'attractivité et du rayonnement de la Normandie, comprenant notamment + 18,7 M€ pour l'Opéra Orchestre Normandie Rouen, + 6,33 M€ pour la mise en oeuvre de quatre nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs 2026-2028 (IMEC, Chorège, Centre Chorégraphique National de Caen et Centre Dramatique National de Caen) et + 1 M€ pour l'Armada ;
- Une hausse de **5,33 M€** dans le cadre d'un nouveau dispositif d'intervention entre la Région et la Caisse des Dépôts et Consignation visant à mobiliser les Comptes Personnels de Formation pour les formations sanitaires et sociales ;
- Une progression de **1 M€** au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des lycées ;
- Une baisse de - **2,3 M€**, consécutive à la création d'une autorisation d'engagement spécifique pour le CPIER "Développement de l'axe Seine".

## 2.2. Les mouvements et crédits de paiement

### 2.2.1. Un ajustement à la baisse des recettes (hors affectation du résultat)

Hors affectation du résultat 2025, les recettes font l'objet d'un ajustement global à la baisse de – **30,94 M€**.

Cette évolution résulte, d'une part, d'une diminution des recettes nettes de fonctionnement à hauteur de - 7,85 M€ (soit – 0,5 % par rapport au Budget primitif) et, d'autre part, d'une augmentation des recettes d'investissement de + 5,95 M€ (soit + 3 %), tout en intégrant une **réduction de l'emprunt d'équilibre (- 29,04 M€)**.

**La diminution des recettes de fonctionnement** est notamment liée à une baisse de la participation de l'État au titre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (– 10,95 M€), au décalage de la recette relative au projet 3NC (- 5,32 M€), à des recettes supplémentaires sur la facture 2025 de la convention d'exploitation des trains avec la SNCF (+ 5,6 M€) ainsi que sur le fonds d'investissement RD4 géré par la société NCI Gestion (+ 1,6 M€), à une progression des recettes de 7,8 M€ liée aux dotations<sup>1</sup> et à l'ex-TICPE Formation professionnelle (+ 3,8 M€), et à plusieurs diminution de recettes portant notamment sur les produits des cartes grises (- 5,9 M€), la fraction des droits d'accise sur les produits pétroliers - ex-TICPE (- 1 M€<sup>2</sup>), les recettes attendues au titre des fonds européens (- 2,8 M€<sup>3</sup>) ainsi que la dotation de fonctionnement versée par France Compétences pour les CFA (- 2,7 M€).

<sup>1</sup> - 5 M€ au titre de la "DGD militaires", + 2,7 M€ au titre de la DCRTP, + 10,2 M€ au titre de la compensation des places supplémentaires dans les IFSI

<sup>2</sup> + 4,2 M€ de la part compensation et – 5,2 M€ liée au recul de la consommation de carburant sur le territoire

<sup>3</sup> Réduction des recettes attendues au titre de la programmation 2021-2027 (- 12,8 M€) compensée par une hausse de 10 M€ au titre de la clôture de la programmation 2014-2020.

**La hausse des recettes d'investissement**, quant à elle, est principalement liée à des recettes supplémentaires au titre des fonds européens (+ 8,5 M€<sup>4</sup>), ainsi que dans le cadre du protocole transactionnel du lycée de Broglie (+ 3,75 M€). Ces évolutions sont toutefois partiellement compensées par une diminution des recettes attendues au titre du projet 3NC (- 1,7 M€) et par une baisse de la dotation versée par France Compétences au titre de la compétence résiduelle de la Région en matière d'apprentissage (- 5,6 M€).

### 2.2.2. Un ajustement à la hausse des dépenses

Les crédits de paiement nouveaux s'établissent à **15,3 M€**, dont une diminution de - 9,7 M€ en section de fonctionnement et une augmentation de 25 M€ en section d'investissement. Ils portent ainsi les dépenses totales nettes à 1 320,8 M€ en fonctionnement et à 628,7 M€ en investissement pour l'exercice 2026.

La diminution des **dépenses de fonctionnement** (- 0,7 % par rapport au budget primitif 2026) s'explique principalement par l'ajustement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO, -8 M€), la réduction des engagements de l'État au titre des dépenses de qualification des demandeurs d'emploi (- 3,5 M€), ainsi que, en sens inverse, par la mise en œuvre d'un nouveau cadre d'intervention entre la Région et la Caisse des Dépôts et Consignation visant à mobiliser les Comptes Personnels de Formation pour les formations sanitaires et sociales (+ 2,1 M€).

La progression des **dépenses d'investissement** (+ 4 % par rapport au budget primitif 2026) résulte essentiellement des opérations de clôture du programme européen 2014-2020 (+ 30,7 M€). **Hors cet effet de clôture, les dépenses d'investissement enregistrent une baisse de 5,75 M€**, liée notamment au décalage de certains travaux (- 8,5 M€), en particulier routiers sur la déviation Sud-Ouest d'Évreux, à la dynamique des paiements du dispositif Normandie Agriculture Investissement (+ 4,5 M€) ainsi qu'au décalage de certains projets relevant de l'action pour le climat, l'air et l'énergie (-1 M€).

### 2.2.3. L'emprunt d'équilibre

La reprise de l'excédent de clôture 2025 (+ 46,28 M€), du fait des ajustements réalisés en recettes et dépenses dans ce budget supplémentaire, permet à la Région de réduire son **emprunt d'équilibre** de 29 M€, et de le ramener ainsi à un maximum de **225,14M€** (contre 254,18 M€ initialement prévus), soit une augmentation de l'endettement à ce stade de 113 M€.

Ce budget supplémentaire conduit, en matière d'investissement, à un niveau d'**autofinancement** de **98,1 M€**.

---

<sup>4</sup> + 21,12 M€ au titre de la réintégration des préfinancements en subvention pour le programme européen 2014-2020 et - 12,63 M€ sur le programme européen 2021-2027 afin de tenir compte du déploiement de la maquette.

Par ailleurs, l'**épargne brute** connaît une légère amélioration (+0,7 %), s'établissant à **256,64 M€** au budget supplémentaire 2026, contre 254,83 M€ prévus au budget primitif 2026. Pour mémoire, la Région s'est fixé un objectif de maintien de l'épargne brute à un niveau supérieur à 200 M€.

L'**épargne nette**, qui représente l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette (111,6 M€), atteint **145,0 M€** au budget supplémentaire 2026 contre 143,2 M€ initialement prévus au budget primitif 2026, soit une légère hausse de baisse de 1,2 %.

### **3. Les observations thématiques du CESER sur le budget supplémentaire 2026**

#### **Objectif Stratégique 1 - Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante**

Le CESER relève que la présentation des dispositifs de cet objectif stratégique est quasi exclusivement quantitative, ce qui ne permet pas d'appréhender pleinement la dimension qualitative des dispositifs mobilisés. En conséquence, il invite la Région à produire une présentation plus analytique de ces dispositifs.

##### **Mission 1 – Soutenir les capacités d'investissement et de développement des entreprises par des outils innovants**

Concernant le fonds pour une transition juste, le CESER souligne positivement la volonté régionale d'ouvrir aux crédits européens de nouveaux domaines d'interventions. Comme il l'a souligné à plusieurs reprises, le CESER soutient les efforts des services de la Région pour programmer au maximum les crédits européens.

##### **Mission 2 - Accompagner les filières, projets et acteurs du développement économique y compris à l'international**

En ce qui concerne l'économie sociale et solidaire, le CESER prend note de la clôture du dispositif Programme Relance Solidaire, destiné à soutenir les structures de l'ESS- Economie Sociale et Solidaire fragilisées par la crise sanitaire. Il s'interroge sur le reliquat de 180 000€ qui n'a pas été mobilisé pour soutenir des structures de l'ESS pourtant en difficulté.

##### **Mission 3 : Accompagner la recherche et l'innovation, levier de développement économique**

130 nouvelles allocations doctorales ont été attribuées en 2025. Cette constance dans la participation de la Région à la recherche normande constitue un signe positif. Au regard des défis économiques, environnementaux et sociétaux en cours et à venir, ainsi que du rôle de la recherche et de l'innovation pour y répondre, le CESER souhaiterait voir ces allocations augmenter dans le temps, ou à minima demeurer constantes.

Le CESER s'interroge sur la place de la low-tech dans les projets d'innovation et d'entrepreneuriat, tout particulièrement dans le projet Horizon Europe, concernant les solutions d'économie circulaire pour transformer les chaînes de valeurs industrielles.

#### **Mission 4 : Oser une agriculture, une pêche et une aquaculture performantes, et valoriser les productions normandes**

Le CESER souligne une nouvelle fois la volonté de la Région d'optimiser le taux de consommation des fonds européens, notamment par le recours à la « sur-programmation », qui vise à anticiper les dossiers infructueux. Par ailleurs, il note positivement la démarche de transfert de crédits européens d'un programme vers d'autres moins mobilisés.

Le CESER encourage toutefois la Région à continuer et à accentuer ses efforts en termes d'évaluation et de construction d'indicateurs de suivi des politiques publiques régionales, tant en termes quantitatifs que qualitatifs.

#### **Mission 5 : Faire de la Normandie la région de toutes les énergies**

Le CESER salue la démarche régionale de reprogrammer au plus vite vers le Fonds de Transition Juste, le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments ainsi que le développement des énergies renouvelables les crédits destinés à l'accompagnement des entreprises mais non mobilisés. L'objectif louable de consommation de l'ensemble des crédits ne doit cependant pas exonérer la Région d'une réflexion sur les raisons d'une sous-programmation de ces crédits jusqu'alors.

### **Objectif stratégique 2 : Permettre à chacun de bâtir son avenir, de réussir sa formation et son insertion professionnelle**

#### **Mission 1 – Améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur**

Le budget supplémentaire de cette mission propose une augmentation de ses engagements à hauteur de 1,4 M€ pour un budget total de 97 M€ pour la section de fonctionnement, ainsi qu'une augmentation de 600 k€ pour un budget total de 13,7 M€ pour la section d'investissement.

Deux programmes sont concernés : en premier lieu, les nouvelles actions de renforcement des parcours de lycéennes dans le grand projet « 3NC – Normandie Nucléaire Nouvelles Compétences » pour lesquelles 400 k€ d'autorisations d'engagement et 600 k€ d'autorisations de programme sont nécessaires. Une sous-représentation persistante des filles liée à des freins d'orientation et de stéréotypes étant constatée dans ces filières stratégiques, une démarche progressive visant à accueillir et sécuriser les parcours des lycéennes dans ces filières est engagée, permettant ainsi d'accroître leur attractivité.

Le deuxième poste d'augmentation des dépenses concerne la Dotation Globale de Fonctionnement 2027 en hausse, en raison de l'augmentation des coûts de maintenance en matière de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), de service de sécurité incendie (SSI) et de l'inflation énergétique. Il est à remarquer que la viabilisation des lycées excède désormais 65 % de la part « Bâtiments » témoignant du poids croissant des dépenses énergétiques qui représentait pour comparaison en 2016, seulement 16 % des dépenses. Cette année, la notification de la DGF 2027 sera réalisée avant le 1<sup>er</sup> novembre 2026 nécessitant un engagement de 1 M€ d'autorisations d'engagement supplémentaires.

Le CESER prend acte de ces nouvelles actions. Il prend note également des marges de manœuvre existantes des établissements pour poursuivre des actions éducatives à travers les actions régionales transversales en place.

Par ailleurs, le CESER remarque favorablement la politique volontariste de la Région de soutenir l'apprentissage par l'accueil des apprentis sur les plateaux techniques, ainsi que sur les postes de restauration et d'internat dans les lycées. Pour les plateaux techniques des lycées publics, il serait intéressant de distinguer les apprentis IFPRA<sup>5</sup> et les partages avec d'autres structures de formation et d'établir des conventions d'utilisation (locaux, consommables, ...) et de maintenance de ces plateaux.

### **Mission 3 – Favoriser l'apprentissage, voie d'excellence**

La mise en œuvre de la politique régionale de l'apprentissage est devenue tout dernièrement très délicate en raison des baisses successives des enveloppes dévolues aux Régions, ainsi que par l'instabilité réglementaire en matière d'apprentissage.

Une première diminution de 36% du fonds de soutien à l'apprentissage (soit environ 3M€) est intervenue en 2024, sans information préalable du Ministère du Travail. Le 1<sup>er</sup> avril 2026, un nouvel arrêté de diminution portant sur les deux enveloppes de fonds de soutien et d'investissement, a été pris en les réduisant de 50%.

Deux mois après, un nouvel arrêté a été pris annulant le précédent et divisant par 8 le montant des enveloppes apprentissage des Régions. La Région Normandie a ainsi vu ses ressources au titre de l'apprentissage d'un montant de 19,6 M€ en 2023 portées à seulement 2,06 M€ cette année dans un contexte de baisse des coûts contrats à destination des CFA, de baisse des aides aux entreprises et de la hausse très importante du nombre d'apprentis et de CFA depuis la réforme de l'apprentissage en 2018.

Le CESER considère défavorablement ces dernières mesures prises sans concertation des Régions et dans l'urgence par l'État. Il prend note de l'absence de dépôts de projets et d'engagements régionaux dans ce contexte.

---

<sup>5</sup> Institut de la Formation Professionnelle et Région Académique

## **Mission 5 – Adapter les formations professionnelles au service de l’emploi et des territoires**

Le protocole pluriannuel État-Région du Pacte Régional d’Investissement dans les Compétences (PRIC) 2024-2027 prévoit des engagements réciproques de la Région et de l’État afin de soutenir l’investissement dans la formation des personnes les plus éloignées de l’emploi. Une convention financière formalise chaque année ces engagements.

**Pour 2026, l’État a finalement fixé le montant de son budget additionnel à 36,06 M€, alors qu’il était initialement prévu à 53,17 M €. Par conséquent, les actions de formation 2026 ne pourront pas être engagées à hauteur de ce qui était prévu au budget primitif 2026.**

Cette annonce tardive nécessite, par ailleurs, de réinterroger les actions de formation restant à engager au regard de celles déjà engagées, ainsi que de mesurer leur impact sur la rémunération des stagiaires.

Ainsi, la Région propose de procéder à un ajustement plus précis lors de la prochaine décision modificative du budget, une fois que les impacts réels sur les dépenses 2026 seront mieux maîtrisés. Pour autant, est prévue dès maintenant une réduction des crédits de paiement votés pour 2026 pour un montant de 3,5 M€.

Par ailleurs, la convention 2026 a revu les modalités de versement de la participation de l’État. Le premier versement de l’État s’élèvera à 10,3 M€ au lieu des 21,27 M€ inscrits au budget primitif. Ainsi, la recette est inscrite pour un montant réduit à 10,95 M€.

Le CESER regrette le désengagement financier, soudain et tardif, de l’État sur le PRIC, hors des lignes contractuelles déjà engagées à hauteur de 70 %, mettant à mal la mise en œuvre de cette politique publique. Il souligne que, dans ce contexte, la Région a malgré tout maintenu son socle d’engagement à hauteur des 85 M€ contractualisés pour 2026. Cependant, l’impact estimé représente environ 2 000 parcours de formation en moins, tous dispositifs de formations confondus. Au-delà de la fragilisation des publics bénéficiaires en termes de formation et d’emploi, le CESER manifeste également son inquiétude quant au devenir des organismes de formation, pour certains en situation de grandes difficultés financières, voire de récession.

Enfin, plus largement, en dépit du contexte démographique et de la conjoncture, le CESER se requestionne sur les grandes priorités stratégiques à mener en Région au regard de son cœur de compétences de formation, ainsi que sur le choix des filières et métiers à soutenir en priorité. Au regard de la récente recommandation de l’Union Européenne relative à la formation tout au long de la vie (nécessité d’investir plus) et le fait que la France fasse exactement l’inverse avec un désinvestissement dans la formation (apprentissage et formation des demandeurs d’emploi), il est essentiel de poursuivre cet investissement dans les compétences pour l’avenir des normands, des territoires et des entreprises.

La Région Normandie pourrait réétudier, au regard de sa compétence légitime, son degré de priorisation de cet axe dans ses politiques en privilégiant de manière accentuée la formation dans un contexte de reprise du chômage et de nouvelles difficultés économiques.

S'agissant des formations sanitaires et sociales, le CESER émet des réserves quant à l'exigence de mobilisation du Compte personnel de formation (CPF) pour les salariés ou demandeurs d'emploi souhaitant accéder aux formations d'aide-soignant, d'accompagnant éducatif et social (AES) ou d'ambulancier. Il craint que cette condition ne se fasse au détriment des personnes concernées et qu'elle constitue un frein d'accès à ces formations, notamment pour les candidats ne disposant pas de droits suffisants au titre du CPF.

Par ailleurs, le CESER souhaiterait disposer d'éléments complémentaires permettant de mieux identifier et comprendre les causes d'abandon des formations, afin d'adapter au mieux les dispositifs d'accompagnement et de sécurisation des parcours.

### **Objectif stratégique 3 : Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie**

Au sujet du transport ferroviaire, le Budget supplémentaire comprend l'inscription d'une AP de 17,5M€ pour le lancement de la seconde phase de travaux de régénération des voies sur la section Lisieux – Deauville au titre du CPER 2021-2027 (avec une restitution de 5,5 M€ au titre du précédent CPER).

Le Budget supplémentaire prévoit également l'ouverture d'une AP de 3,2 M€ afin d'engager le raccordement de Serquigny pour la liaison Rouen-Évreux. Il s'agit là de permettre la mise en place de liaisons ferroviaires quotidiennes entre Rouen et Évreux via Serquigny, à compter de 2028. Si cette solution de transport entre Rouen et Évreux supposera un temps de trajet relativement important, le CESER observe positivement cette perspective, destinée à apporter des alternatives aux déplacements individuels motorisés, et permettant la desserte de différentes gares situées sur le tracé (Serquigny n'étant pas desservi).

Le CESER est bien conscient des nécessaires priorisations à apporter en matière de régénération et de préservation du réseau ferroviaire existant. Il rappelle toutefois l'intérêt que pourrait revêtir à terme l'électrification de la section Elbeuf – Serquigny, tant pour le transport de voyageurs que le fret. Plus largement, si le report modal vers le ferroviaire est particulièrement vertueux par rapport à l'usage de la voiture en matière d'émissions de gaz à effet de serre, son électrification viendrait améliorer encore son impact carbone en le décarbonant pleinement.

Dans l'attente de précisions quant à sa mise en œuvre, le CESER note favorablement l'annonce dans la presse de la mise en place d'une offre ferroviaire régionale tendant vers le cadencement, à compter de mars 2027.

Concernant l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire et le découpage en 5 lots du réseau régional, le CESER a déjà régulièrement exprimé ses interrogations (gestion des perturbations et correspondances, nombreux coûts générés par la préparation de l'ouverture à la concurrence, devenir des personnels...). Il souligne également le nécessaire suivi à mettre en œuvre au sujet de l'ouverture du premier lot (étoile de Caen) et de ses impacts financiers et organisationnels, notamment dans la perspective de l'attribution des futurs lots du réseau ferroviaire. Le CESER pourrait utilement être associé à un tel suivi.

## **Objectif stratégique 4 : Pour un développement équilibré et durable des territoires normands**

### **Mission 1 – Aménager et assurer la compétitivité des territoires**

En termes d'aménagement du territoire, le CESER souligne positivement l'adoption prévue par la Région d'un nouveau dispositif en faveur du patrimoine de la Reconstruction (faisant suite au précédent, lancé en 2017-2018). Ce dispositif doit contribuer au financement d'opérations de rénovation du patrimoine bâti (privé, incluant copropriétés et monopropriétés, ou public).

### **Mission 2 – Offrir un cadre de vie et un environnement de qualité**

Au sujet de l'environnement, et de l'adaptation du littoral au changement climatique, le CESER observe la diminution – déjà annoncée dans le budget primitif 2026 – d'une AP FEDER de 5 M€ en faveur de la gestion intégrée du littoral. Cette diminution traduit le fait que les projets d'adaptation et de relocalisation sont à ce jour relativement peu nombreux (5 M€ étant encore prévus pour le soutien aux projets à venir, en complément de financements complémentaires possibles sur ces projets dans le cadre du CPER). Cette diminution de 5M€ conduit au transfert de cette AP vers le soutien au développement des énergies renouvelables.

### **Mission 4 : Favoriser l'accès à la santé sur tous les territoires**

Le CESER souligne positivement l'engagement de la Région en matière de soutien au fonctionnement, en complément des crédits FEDER, pour renforcer l'accès aux soins dans les territoires. Néanmoins, il exprime une préoccupation quant à la soutenabilité et à la pérennisation de ces dispositifs au-delà des trois années de financement garanties.

En effet, si les EPCI ont clairement identifié les besoins locaux et participé à leur remontée, la question demeure de leur capacité financière et de leur volonté à assurer, dans la durée, le maintien des postes ainsi soutenus.

## Objectif stratégique 5 : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie

### Mission 4 : Renforcer l'attractivité et l'ouverture européenne et internationale

Le CESER constate le projet de refonte du site internet Normandie pour la Paix par un prestataire de la Direction Europe et International (DEI).

En raison du nombre de visites et des fonctions du site, le CESER considère comme légitime l'augmentation de l'autorisation de programme de 25 000€ en plus des 30 000€ déjà prévus par le budget.

La prestation de traductions et d'interprétariats supervisée par la DEI, dans le cadre du projet millénaire 2027, semble pertinente pour le CESER. De ce fait, l'engagement (AE) de 56 000€ et son inscription en tant que crédits de paiement en fonctionnement (CPF) de 56 000€ apparaissent comme justifiés.

Le CESER s'interroge toutefois, concernant le recours à des LLM<sup>6</sup> états-uniens pour des services de traduction, en termes de risques relatifs à la protection des données et informations pour ce type d'évènement.

En conclusion, au vu des indicateurs macroéconomiques, le CESER espère que la Région n'aura pas à faire face à de nouvelles diminutions de recettes et hausse des charges en 2026.

**Le CESER prend acte du budget supplémentaire du budget principal 2026 de la Région et l'invite à prendre en considération les observations formulées dans son présent avis.**

---

<sup>6</sup> LLM : Large Language Model. Il s'agit d'un programme d'intelligence artificielle qui reconnaît et génère du texte.

# **Déclarations des groupes**

## Déclaration de Alain DEVAUX

### Au titre de la CGT NORMANDIE

Madame la Présidente,

Madame la Conseillère Régionale,

Cher-e-s collègues,

Le groupe CGT constate que le budget supplémentaire 2026 soumis à l'avis du CESER ne permet pas de répondre aux insuffisances du budget primitif 2026 tant sur les transports, les lycées, la formation ou les volets sociaux et culturels.

À titre d'exemple, la diminution des fonds de soutien par l'Etat à l'apprentissage au motif de la rigueur budgétaire ainsi que celle du budget alloué par la Région à la formation est une incohérence dans un contexte de reprise du chômage.

En effet, selon la DREETS Normandie, le nombre de personnes inscrites à France Travail en catégorie A, B, C au 1er trimestre 2026 s'accroît de 0.2% sur un an dans notre région, le nombre de privés d'emploi inscrits depuis plus d'un an augmente de 10.2% sur la même période. Dans un contexte géopolitique instable et inquiétant, ce chiffre devrait augmenter dans les prochains mois. Néanmoins, nous constatons que les choix politiques nationaux comme régionaux délaissent les dispositifs soutenant l'insertion professionnelle des personnes privées d'emploi.

Si la baisse progressive du financement de l'Etat pour les années 2026 et 2027 sur le pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) était actée dès 2024, le socle financier de la Région s'est réduit de 30 M puis aujourd'hui de 42M par an, passant de 127M au lancement du PRIC en 2019 à 85M en 2026.

Rappelons que le financement supplémentaire de l'Etat était initialement prévu sur la période 2019-2023. Le prolongement de ce financement sur 2024-2027 aurait pu donner le temps à la Région de s'organiser pour compenser progressivement la dégressivité contractualisée des financements de l'Etat sur la période. Or, le Conseil Régional a décidé de baisser de nouveau sa contribution de 12M entre 2025 et 2026, en miroir.

La CGT déplore la baisse imprévisible et inconsidérée du financement de l'Etat en 2026 sur le PRIC, au-delà de celle prévue en 2024.

La mise en perspective des différents éléments nous invite à penser que les licenciements réalisés et qui se profilent dans les organismes de formation ne sont pas inéluctables. Pour la CGT, c'est la conséquence directe de la décision politique du Conseil Régional qui n'a pas réajusté sa contribution sur un domaine de sa

compétence, pour sauvegarder les outils de travail et donc les emplois des professionnels de la formation, au détriment in fine des demandeurs d'emploi.

La CGT demande au Conseil Régional de revoir sa politique budgétaire dédiée à la formation des demandeurs d'emploi dans une décision modificative.

Au regard des évolutions démographiques de la Région Normandie, la CGT regrette le recul des moyens dévolus aux formations du secteur sanitaire et social qui se traduira à court terme par un déficit d'aides-soignants, d'ambulanciers, d'accompagnants éducatifs et sociaux qui alourdira toujours plus les difficultés des aidants.

Pour répondre aux besoins réels de financement des transports régionaux, la CGT encourage le Conseil Régional à toujours investir pour répondre à la stratégie régionale des mobilités et son ambition de transition écologique.

La CGT votera POUR l'avis du CESER.